



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 16 juillet 2025

Nombre de Membres présents : 20

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le seize juillet

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

10 juillet 2025

Présents

J. HAAS-FALANGA – S. LUCZAK – G. BARRIOL – H. JAUBERT
F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – P. PORTE – S. REBUFFAT
S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS – J. CHUECOS
F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT
N. LIGNY – A. VASAI – C. UHL

Objet de la délibération
63-2025

Création de poste – Modification
du tableau des emplois

Excusé(s) ayant donné pouvoir

C. ONTIVEROS à N. LIGNY
M. AUGIER à A. VASAI
V. LEVEQUE à S. LUCZAK
S. LEBELLE à J. HAAS-FALANGA
J. DELCOURT à G. MOURGUES
M. SOLER à M. DUMAS

Absent(s)

P. CASTEAU

Joséfa CHUECOS a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Gilles MOURGUES

Les dispositions du code général de la fonction publique et notamment des articles L. 313-1 à L. 313-4 qui prévoient la création d'emplois permanents pour répondre aux besoins permanents des collectivités territoriales.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Les mouvements de personnel (départs à la retraite, mutations, recrutement et avancement de grade) font ressortir la nécessité de créer certains postes et d'en supprimer d'autres le cas échéant.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal la création du poste ci-après :

NOMBRE	GRADE	DATE D'EFFET
1	Gardien-brigadier, brigadier ou brigadier-chef principal	Immédiat

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois concernés,

Vu la délibération n°48-2025 du 4 juin 2025 portant modification du tableau des emplois et son annexe,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER la création du poste comme ci-dessus exposée,

Article 2 : D'AUTORISER le tableau des emplois, ci-annexé, en conséquence,

Article 3 : DE PRECISER que les crédits correspondants ont été ouverts au BP 2025,

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER
F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT
S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. DELCOURT - J. CHUECOS - M. SOLER
F. CHEILAN - A. RATIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Gilles MOURGUES

La Secrétaire de séance,
Joséfa CHUECOS

